

AFFAIRE N° 24

PASSATION D'UN AVENANT AVEC LA C.G.E.A.
POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES
POUR LA PERIODE DU 12 SEPTEMBRE 1989 AU 9 AOUT 1990

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un avenant avec la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (C.G.E.A.), pour l'année scolaire 1989 / 1990.

1°) Pour le transport des élèves sur sa ligne régulière (urbaine et des écarts) :

- 7,92 F H.T. par élève et par jour, pour un aller-retour dans la zone urbaine ;
- 13,04 F H.T. par élève et par jour, pour un aller-retour, sur les écarts (se rapportant à des cas spécifiques et à des élèves des L.E.P. extérieurs).

2°) Pour le transport spécial des Camélias et du Lotissement Morange, les prix sont maintenus :

- à 51 941 F H.T., sur la base de 210 jours scolaires, pour la desserte des Camélias, vers le C.E.S. de Montgaillard ;
- à 53 786 F H.T., sur la base de 210 jours scolaires, pour la desserte du Lotissement Morange.

Je vous demande également de m'autoriser à passer un marché avec la C.G.E.A. pour la nouvelle desserte des élèves du primaire du Brûlé.

Le coût annuel de cette prestation s'élève à 91 255 F H.T., sur la base de 210 jours scolaires.

MONSIEUR MICKAEL NATIVEL DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions ECOLES, FINANCES, et TRANSPORT ET CIRCULATION

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

